

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

LES GRANDES ETAPES D'ÉLABORATION

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE



CONSULTATION DES ORGANISMES PUBLICS

DÉCEMBRE
2014

PRESCRIPTION de l'élaboration du PLUi précisant les modalités de concertation avec la population et de co-construction avec les 11 communes



CONCERTATION AVEC LA POPULATION

AVRIL
2016

Diagnostic socio-économique et environnemental du territoire

Définition des enjeux d'aménagement et de développement durables

MARS
2017

DÉBAT DU PADD⁽¹⁾ au sein des 11 conseils municipaux et du conseil communautaire

Traduction opérationnelle des enjeux retenus (Orientations d'Aménagement et de Programmation, Règlement et Zonage)

AVRIL
2019

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET ARRÊT DU PROJET par le conseil communautaire

Consultation des organismes publics et avis des 11 conseils municipaux

OCTOBRE
NOVEMBRE
2019

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en forme du dossier pour approbation (adaptations)

FÉVRIER
2020

APPROBATION DU PLUi par le conseil communautaire

PLUi

Association des organismes publics

(Services de l'Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, concessionnaires réseaux tels que TIGF, etc...)

Apport d'éléments clés

(informations utiles et cadrage des enjeux par les services de l'Etat)

Participation aux ateliers de travail d'élaboration du PLUi

Information publique (presse, sites internet des collectivités, bulletins d'information municipaux et intercommunaux)

> Mise à disposition de registres d'observations dans chaque commune ainsi qu'au siège communautaire

> Tenue de réunions publiques sur le territoire

> Affichage de panneaux d'exposition dans chaque mairie ainsi qu'au siège communautaire

⁽¹⁾ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

